



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DE LA REGION D ILLFURTH, 2 RUE DU FELDELE 68720 ILLFURTH déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 150 €.

M Fabio CUTRI, représentant de la société Q3 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 14 A IMP DU MAL DES LOGIS F SATORY BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M Fabio CUTRI	50	50 €
M Angelo CUTRI	50	50 €
M Julien CUTRI	50	50 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 03115 00021244101 89

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 25 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

Guillaume OUDOIRE
Chargé d'affaires professionnels
guillaume.oudoire@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
DE LA REGION D'ILLFURTH
6 Grande Rue
68720 ILLFURTH

JST14